



CONVENTION DE PARTENARIAT Association LavalSwimRun – Laval Agglomération

projet défi étudiant May'SwimRun 2022-2023

Entre :

L'association Laval Swim&Run,

Représenté par son Président, Christophe CAPPONI, autorisé à signer la présente convention de partenariat,
ci-après dénommée "LavalSwimRun"

ET

Laval Agglomération,

Domiciliée à 1 place du Général Ferrié – CS 60809 – 53008 LAVAL Cedex et représentée par son Président en exercice, Monsieur Florian BERCAULT

VU la délibération du Bureau communautaire de Laval Agglomération en date du 17 octobre 2022 approuvant l'attribution d'une aide au bénéfice de l'association LavalSwimRun pour son projet de préparation d'étudiants à un défi sportif et solidaire "May'Swimrum" 2023, pour un montant maximum de 2 000€ sur l'enveloppe dédiée aux initiatives étudiantes votée au budget primitif 2022 du fait du public ciblé, et approuvant la convention correspondante.

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

LavalSwimRun propose l'accompagnement spécifique d'équipes étudiantes des campus lavallois (Ferrié et Technopole) pour une préparation physique et mentale sur l'année universitaire. L'objectif de cet entraînement est une participation de binômes à un défi sportif et solidaire, la compétition de swimrun entre Monflours et Laval, ouverte à tous publics, le 17 juin 2023 avec un podium spécifique "Challenge étudiants".

La préparation sportive consiste en un entraînement de natation hebdomadaire à la piscine St Nicolas puis en eau-vive ainsi qu'un entraînement de course à pieds hebdomadaire au départ du campus.

Sur l'accompagnement santé, l'association propose des séances individuelles de bien-être (sophrologie, reiki, yoga...) ainsi que deux mini-conférences, l'une sur la "prévention santé mentale" avec des spécialistes et l'autre sur "la concentration, l'efficacité, la gestion du stress en préparation d'un temps fort" (examen, compétition ...).

Bien que ce projet soit porté par une association non étudiante, l'accompagnement s'adresse exclusivement au public étudiant et au-delà de la seule préparation physique, les membres de l'association travailleront plus largement sur la santé et le bien-être étudiant: gestion du stress, le corps au travail et la prévention du suicide chez les jeunes.

Article 1 – Objet de la convention

Laval Agglomération a décidé de soutenir financièrement le projet de challenge étudiants May'SwimRun porté par l'association non étudiante Laval SwimRun en allouant une subvention de 200€ par équipe inscrite dans la limite de 10 équipes, soit une aide maximum de 2 000 € au titre des initiatives pour dynamiser la vie du campus et en faveur du bien-être et de la santé étudiante répondant aux priorités du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SLESRI).

La présente convention a pour objet de définir les conditions de versement de cette subvention.

Article 2 – Utilisation de la subvention

Il est expressément convenu et accepté que la subvention de la collectivité dédiée au soutien de l'action précitée, ne peut avoir d'autre objectif que la réalisation de cette action.

Article 3 – Montant et versement de la subvention

Laval Agglomération s'engage à contribuer financièrement au projet de préparation sportive et mentale des équipes étudiantes des campus Lavallois pour un montant maximum de 2 000€, soit 200€ par équipe inscrite au défi dans la limite d'un accompagnement de 10 équipes.

Le montant de la subvention sera proratisé en fonction du nombre d'équipes étudiantes inscrites. La subvention sera versée sur présentation du listing et d'un engagement écrit des équipes étudiantes à participer aux entraînements et préparations mentales sur l'année universitaire 2022-2023 ainsi qu'au Challenge des étudiants organisé le 17 juin 2023 dans le cadre de la compétition de Swimrun.

L'association s'engage à fournir un bilan de l'accompagnement réalisé sur l'année universitaire et un retour d'expériences dans le cadre de ce projet soit sous la forme d'un écrit ou d'un reportage.

Article 4 – Actions de communication

L'association s'engage à faire apparaître son partenariat avec Laval Agglomération en apposant son logo sur tous les supports de communication, invitations et à le mentionner sur les réseaux sociaux... pour promouvoir l'accompagnement des étudiants à la préparation du défi sportif et solidaire May'SwimRun.

Article 5 – Durée et prise d'effet

La présente convention prend effet à compter de sa signature et jusqu'au 31 juillet 2023.

Fait à Laval, le.....
en 2 exemplaires originaux

Pour l'association LavalSwimRun,
Le Président,

Pour Laval Agglomération,
Le Président,

Christophe CAPPONI

Florian BERCAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221017-S11-BC-175-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022

Mise en ligne : le 24 octobre 2022